

**Pour la Paix, Pour la Palestine,
Non à Sharon ! Non au Mur ! Non à l'occupation !**
Le criminel de guerre M.Sharon n'est pas le bienvenu en
France ! Invité par M.Chirac le 27 juillet 2005

Un an après la condamnation du Mur, quelles avancées ?

Voilà tout juste un an, le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice de La Haye, la plus haute instance judiciaire des Nations Unies, a déclaré illégale la construction du mur, demandé son démantèlement et enjoint à la communauté internationale de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans la Convention de Genève.

Un an après, la construction de ce Mur de la honte se poursuit. Les attentions sont rivées sur le retrait de Gaza qui laissera exsangue ce morceau de terre surpeuplé, coupé du monde et privé d'espoir. L'illusion est telle que le général Ariel Sharon premier ministre d'Israël, est réhabilité sur la scène internationale. Ariel Sharon continue de construire le Mur, et on le qualifie sans honte « d'homme de courage », voire « d'homme de paix ». Certains oublient vite le passé, le présent et les projets de cet homme responsable de violations répétées des droits les plus élémentaires des Palestiniens. La venue de ce criminel de guerre, responsable entre autres des massacres de Sabra et Chatila, Jenine et Rafah est une insulte aux victimes de l'occupation et aux réfugiés.

Qu'attendent ceux qui dirigent la France et l'Europe ?

**NOUS APPELONS TOUS LES CITOYENS ÉPRIS
DE JUSTICE À VENIR PARTICIPER À UNE
VEILLÉE QUI AURA LIEU LE 26 JUILLET PLACE
DE LA MADELEINE DE 21 HEURES A 23 HEURES
PROJECTION DE FILM ET DIAPOS SUR LE MUR ET SES
CONSEQUENCES ; APPORTEZ DES BOUGIES..**
*Signataires : AFPS-GUPS-APF-CCIPP-Coordination des
Comités Palestine-UJFP-Femmes en Noir.PCOF-Coordination
des groupes de femmes Egalité*

**Pour la Paix, Pour la Palestine,
Non à Sharon ! Non au Mur ! Non à l'occupation !**
Le criminel de guerre M.Sharon n'est pas le bienvenu en
France ! Invité par M.Chirac le 27 juillet 2005

Un an après la condamnation du Mur, quelles avancées ?

Voilà tout juste un an, le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice de La Haye, la plus haute instance judiciaire des Nations Unies, a déclaré illégale la construction du mur, demandé son démantèlement et enjoint à la communauté internationale de faire respecter par Israël le droit international humanitaire incorporé dans la Convention de Genève.

Un an après, la construction de ce Mur de la honte se poursuit. Les attentions sont rivées sur le retrait de Gaza qui laissera exsangue ce morceau de terre surpeuplé, coupé du monde et privé d'espoir. L'illusion est telle que le général Ariel Sharon premier ministre d'Israël, est réhabilité sur la scène internationale. Ariel Sharon continue de construire le Mur, et on le qualifie sans honte « d'homme de courage », voire « d'homme de paix ». Certains oublient vite le passé, le présent et les projets de cet homme responsable de violations répétées des droits les plus élémentaires des Palestiniens. La venue de ce criminel de guerre, responsable entre autres des massacres de Sabra et Chatila, Jenine et Rafah est une insulte aux victimes de l'occupation et aux réfugiés.

Qu'attendent ceux qui dirigent la France et l'Europe ?

**NOUS APPELONS TOUS LES CITOYENS ÉPRIS
DE JUSTICE À VENIR PARTICIPER À UNE
VEILLÉE QUI AURA LIEU LE 26 JUILLET PLACE
DE LA MADELEINE DE 21 HEURES A 23 HEURES
PROJECTION DE FILM ET DIAPOS SUR LE MUR ET SES
CONSEQUENCES ; APPORTEZ DES BOUGIES..**
*Signataires : AFPS-GUPS-APF-CCIPP-Coordination des
Comités Palestine-UJFP-Femmes en Noir.PCOF-Coordination
des groupes de femmes Egalité*